

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 221

2 février 2009

SOMMAIRE

Abilia S.A.	10582	Leda Art Gallery	10591
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	10562	L.I.P. S.à r.l.	10563
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	10563	Luxdynamic S.A.	10608
Alpha Finance S.A.	10596	Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l.	10573
Anciens Etablissements Holcher et Conze- mius	10598	Lux-Fiduciaire S.à r.l.	10573
Aquaris Investments S.A.	10602	Lux Investments Company S.A.	10567
Cave Participations S.A.	10601	Lux-Rénovation S.à r.l.	10567
CBP Select	10596	McArthurGlen Michelbau Neumunster Si- teco Sàrl	10599
Compagnie Européenne de Frêt S.A.	10583	Mc Kechnie Investments S.à r.l.	10603
Die Kranspezialisten S.A.	10598	Mirror Tre	10603
Electrotechnique Prior Alexandre S.à r.l.	10572	Navcon S.A.	10575
Enogest International S.A.	10572	PA Holdings Luxembourg S.à r.l.	10599
E.S. Technology International S.A.	10592	Palladium International Sàrl	10578
Financière Ulisse S.A.	10600	Pelleas Investments S.à r.l.	10608
Finom S.A.	10587	Perseus Immobilien Gesellschaft 1	10598
Fiscaltop S.A.	10597	Porta Invest Holding S.A.	10598
Flux Investments Luxembourg S.à r.l.	10568	RL Management S.A.	10571
FNP Invest sa	10605	Salpa S.A.	10602
Föry Transports Internationaux S.à r.l.	10584	Seal Investments S.A.	10584
Frisson S.à r.l.	10564	S.I.L.I.S. Sàrl	10567
FRISSON S.à r.l., société de gestion de pa- trimoine familial	10564	Symmetry Arena S.à r.l.	10602
GCOF Europe	10562	Talos S.A.	10572
Glaesener-Betz S.A.	10572	Theis Luxembourg S.à r.l.	10567
HarbourVest VIII-Mezzanine S.à r.l.	10562	Thosan	10601
Harc-Pro S.à r.l.	10599	Triple A Consulting	10568
HRD Luxembourg I	10566	Warlon	10570
Iberian Foods Sàrl	10573	WCC Berlin I S.à r.l.	10585
INGENIUM tooling S.A.	10566	WCC Hellersdorf S.à r.l.	10589
Jech S.A.	10591	WCC Treptow S.à r.l.	10588
L'Arcobaleno	10600	Wempro S.A.	10563
		Zulu I S.à r.l.	10601

HarbourVest VIII-Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 139.324.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 16 juin 2008 que la personne suivante a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- M. Carlo Schneider, consultant, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, né le 8 juin 1967 à Ettelbrück (Luxembourg).

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009008244/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 867.725.416,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

—
EXTRAIT

En date du 22 décembre 2008, l'associé de la Société, Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. a transféré des parts sociales de la Société à l'associé de la Société comme suit:

- 2.876.482 parts sociales de classe B à Algeco/Scotsman Management Nominee Ltd, une société de droit anglais enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 6551863, ayant son siège social à One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009008245/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

GCOF Europe, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.811.

—
RECTIFICATIF

A la suite de la décision de l'associé de GCOF Europe en date du 7 avril 2008, enregistrée sous la référence LSO-CM01065 et publiée en date du 26 mai 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous la référence de publication 2008068699/710/18, Jan Willem Overheul avait été inscrit "gérant". Il y a lieu de mentionner que Jan Willem Overheul a été nommé "gérant B" et pas "gerant".

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2009008269/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 867.725.416,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

—
EXTRAIT

En date du 22 décembre 2008, l'associé de la Société, Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. a transféré des parts sociales de la Société à l'associé de la Société suivant:

- 2.936.525 parts sociales de classe B à Algeco/Scotsman Management Nominee Ltd, une société de droit anglais enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 6551863, ayant son siège social à One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF, Royaume-Uni;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009008246/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Wempro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.654.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 septembre 2008

A l'unanimité, il a été décidé:

- de révoquer Mme Liliane PLETGEN, employée privée, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 43, rue du Fossé de son poste de commissaire, avec effet au 1^{er} janvier 2008

- de nommer Mme Edith REIFF, 6, rue du Rockelberg L-9252 Diekirch, en tant que commissaire, avec effet au 1^{er} janvier 2008. Son mandat de commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009008263/591/17.

Enregistré à Diekirch, le 6 janvier 2009, réf. DSO-DA00017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090005550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

L.I.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.262.

—
Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mai 2000, acte publié au Mémorial C no 737 du 7 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.I.P. S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008656/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00806. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

**FRISSON S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Frisson S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.694.

In the year two thousand eight, on the eighth of December.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Leif CAMERAS, residing at 29, Chemin de Chamblandes, CH-1009 Pully,
duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address in L-1653 Luxembourg,
2, avenue Charles de Gaulle,
by virtue of a proxy given under private seal given on December 2, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Acting as sole member of "FRISSON S.à r.l.", société à responsabilité limitée, which has its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 120.694, which has been incorporated on October 19, 2006, by deed of Me Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 2272 of December 5, 2006.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member decides to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a "soparfi" but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May 11, 2007 and to amend consequently article 4 of the by-laws relating to the purpose of the company, which henceforth will read as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees and of cash and assets of any kind held in an account.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The company will not be allowed to exercise any management role in its subsidiary.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF")."

Second resolution

The sole member decides to change the company's denomination from "FRISSON S.à r.l." into "FRISSON S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial", and to amend consequently article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of FRISSON S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial."

Third resolution

The sole member decides to amend article 21 of the by-laws which henceforth will read as follows:

" **Art. 21.** The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Leif CAMERAS, demeurant au 29, Chemin de Chamblandes, CH-1009 Pully,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé donnée le 2 décembre 2008.

La prédite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée «FRISSON S.à r.l.», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 120.694, constituée en date du 19 octobre 2006, suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2272 du 5 décembre 2006.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une «soparfi» mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts relatif à l'objet de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de «FRISSON S.à r.l.» en «FRISSON S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FRISSON S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 11 décembre 2008, LAC/2008/50006. - Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009008424/208/122.

(090007125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

INGENIUM tooling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 134.896.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008434/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02876. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

HRD Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 91.729.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2008

Par-devant- Maître Maitre Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, l'associée unique AEA Investors LQ LLC, une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associée Unique), représentant l'intégralité du capital sociale de la société à responsabilité limitée HRD Luxembourg I enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.729, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Associée Unique prend connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il n'y a pas de boni de liquidation dû et payable aux actionnaires de la Société et décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, au siège social de la Société.

Signé: N.PAPAVOINE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52259. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008588/206/28.

(090007189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

S.I.L.I.S. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 27.598.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008435/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02874. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090005929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Lux-Rénovation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5429 Hëttermillen, Maison 6.

R.C.S. Luxembourg B 49.430.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008436/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02871. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090005927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Theis Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.131.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 30 décembre.

Signature.

Référence de publication: 2009008437/1668/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02923. - Reçu 64,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090005922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Lux Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 103.611.

Le bilan clos au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/12/2008.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008438/1682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03073. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Triple A Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 61.417.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Triple A Consulting S.A.

2, rue Millegässel / L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009008440/2298/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Flux Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.210.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the fifteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Isabelle Rosseneu, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of FLUX INTERNATIONAL HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, RCS Luxembourg B 123.296,

by virtue of a proxy given on 10 December 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation Flux Investments Luxembourg S.à r.l., having its principal office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 11 December 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 287 of 2 March 2007. The Articles of Incorporation have not been modified since today;

- that the capital of the corporation Flux Investments Luxembourg S.à r.l. is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that FLUX INTERNATIONAL HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 October 2008 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 October 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le quinze décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Isabelle Rosseneu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de FLUX INTERNATIONAL HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, RCS Luxembourg B 123.296, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Flux Investments Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date 11 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 287 du 2 mars 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société Flux Investments Luxembourg S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENT (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que FLUX INTERNATIONAL HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l.précitée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 octobre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 octobre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

10570

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. ROSSENEU, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. LAC/2008/50878. Reçu douze euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009008451/220/97.

(090006464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Warlon, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.558.

Im Jahre zweitausendacht, am dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Leon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft „Warlon“, Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 26, route d'Arlon, statt (nachfolgend "die Gesellschaft").

Die Gesellschaft wurde am 2. Oktober 2008 gemäß Urkunde des Notars Joseph Elvinger mit Amtssitz in Luxemburg gegründet.

Die Gesellschaft ist im Handelsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 143.558 eingetragen.

Versammlungsleitung

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Christian VEIT, Directeur, Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., mit Berufsadresse in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt Herrn David GUNSON, Prokurist Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., mit Berufsadresse in Luxemburg zum Schriftführer.

Die Generalversammlung wählt Frau Dr. Ursula HOHENADEL, Syndikus Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., mit Berufsadresse in Luxemburg zum Stimmzähler.

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien wurden auf einer von der Versammlungsleitung angefertigten und von den anwesenden Aktionären und den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt. Diese Anwesenheitsliste bleibt, zusammen mit den darin aufgeführten Vollmachten, nachdem sie von der Versammlungsleitung und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit dieser eingetragen zu werden.

Erklärungen des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar, diese zu beurkunden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital von sechsundzwanzig Millionen und einhunderttausend Euro (EUR 26.100.000,-), aufgeteilt in einhunderttausend (100.000) Kapitalaktien, ohne Nennwert, welche voll eingezahlt sind, vertreten ist.

II. Sämtliche Aktionäre und Aktionärsvertreter erkennen sich unter Verzicht auf jegliche Formen und Fristen der Einladung als ordnungsgemäß einberufen. Sie erklären des weiteren, Kenntnis der vorliegenden Tagesordnung gehabt zu haben. Die Generalversammlung ist somit rechtsgültig zusammengesetzt und ist ermächtigt, alle Punkte der Tagesordnung zu erörtern und über alle Punkte abzustimmen.

III. Die folgenden Punkte stehen zur Tagesordnung der Generalversammlung:

Tagesordnung:

1) Herabsetzung des Gesellschaftskapitals von seinem jetzigen Betrag von sechsundzwanzig Millionen und einhunderttausend Euro (EUR 26.100.000,-) auf sieben Millionen und sechshunderttausend Euro (EUR 7.600.000,-) durch die

Rückerstattung an die Aktionäre von achtzehn Millionen und fünfhunderttausend Euro (EUR 18.500.000,-) im Verhältnis ihrer derzeitigen Beteiligung am Gesellschaftskapital, wobei die Anzahl der Aktien unverändert bleibt.

2) Umänderung von Artikel 5 der Statuten.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Nachdem die Generalversammlung den Erklärungen des Vorsitzenden zugestimmt und ihre rechtmäßige Zusammensetzung festgestellt hat, hat sie nach Besprechung der einzelnen Punkte diese einstimmig angenommen und folgende Beschlüsse gefasst:

Beschlüsse

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von sechsundzwanzig Millionen und einhunderttausend Euro (EUR 26.100.000,-) auf sieben Millionen und sechshunderttausend Euro (EUR 7.600.000,-) herabzusetzen durch die Rückerstattung an die Aktionäre von achtzehn Millionen und fünfhunderttausend Euro (EUR 18.500.000,-) im Verhältnis ihrer derzeitigen Beteiligung am Gesellschaftskapital, wobei die Anzahl der Aktien unverändert bleibt.

Der Verwaltungsrat wird beauftragt, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die Rückerstattung an die Aktionäre vorzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Umänderung des Artikels 5 der Statuten der jetzt wie folgt lautet:

Art. 5. Aktienkapital. Das Aktienkapital beträgt sieben Millionen und sechshunderttausend Euro (EUR 7.600.000,-), eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien ohne Nennwert.

Das Aktienkapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der unter denselben Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu nehmen ist, erhöht oder reduziert werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Abschluss

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum, wie eingangs erwähnt, in Luxemburg.

Und nach Vorlesung haben die Versammlungsmitglieder vorliegendes Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Christian VEIT, David GUNSON, Dr. Ursula HOHENADEL, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53196. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, auf stempelfreiem Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 12. Januar 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009008453/222/76.

(090007170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

RL Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 77.482.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009008442/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02734. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Talos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 36.960.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2009.

TALOS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009008443/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02472. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Enogest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 52.173.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2009.

ENOGEST INTERNATIONAL S.A.

Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009008444/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02431. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Glaesener-Betz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 82, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.324.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009008445/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02921. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Electrotechnique Prior Alexandre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5671 Altwies, 17, route de Filsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 74.581.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009008446/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02919. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 49.280.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009008447/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02918. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Lux-Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 65.819.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009008448/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02916. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Iberian Foods Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.605.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Limited, having its registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered with the companies registry of England and Wales under number 04693597 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Me Marie-Eve Delpech, attorney at law, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole shareholder of Iberian Foods S.à.r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by deed of Me Paul Bettingen on 21 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1330, page 63829 dated 6 December 2005; and

- the Company's articles of association have been amended and in particular the share capital of the Company has been increased from EUR 12,500.- to EUR 1,012,500.- by a deed drawn up by Me André-Jean-Joseph Schwachtgen on 2 November 2005 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 418, page 20051 dated 25 February 2006.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated hereabove, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and taken the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 2 - corporate object - of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

"The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to

acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW Nominees Limited, ayant son siège social à 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 04693597 (l'"Associé Unique"), ici représentée par Me Marie-Eve Delpuch, avocat, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- elle est l'associé unique de la société Iberian Foods S.à.r.l. (ci-après désignée la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1330 p. 63829 en date du 6 décembre 2005; et

- les statuts de la Société ont été modifiés, et en particulier le capital social de la Société a été augmenté de EUR 12.500,- à EUR 1.012.500,- en vertu d'un acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 2 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N°418, p. 20051 en date du 25 février 2006.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 2 des statuts de la Société - objet social -, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par

acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.»

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA REUNION EST CLOTUREE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-E. DELPECH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45689. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009008454/211/126.

(090007043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Navcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.811.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The board of directors of Navcon S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B, number 135.811, represented by Ms Frédérique Davister residing in Luxembourg, pursuant to a resolution of the board of directors including a power of attorney dated December 17, 2008.

An excerpt of the minutes of said meeting, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) Navcon S.A. a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under

Section B, number 135.811, incorporated pursuant to the deed of Maître Martine Schaeffer on January 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 27, 2008, number 500. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on August 6, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 19, 2008, number 2262.

2) The subscribed capital of the company is set at five million six hundred twenty thousand six hundred forty Pounds Sterling (GBP 5,620,640) consisting of two hundred eighty-one thousand thirty-two (281,032) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) each.

3) Pursuant to Article five of the articles of association, the authorized capital is set at fifteen million Pounds Sterling (GBP 15,000,000) represented by seven hundred fifty thousand (750,000) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) each.

4) In its meeting of December 17, 2008, the board of directors of the said company has decided to increase the capital up to ten million four hundred twenty thousand three hundred twenty Pounds Sterling (GBP 10,420,320) through the issue of two hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty-four (239,984) shares, each having a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20).

The board of directors is authorized to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares issued.

All such shares have been fully paid up to the value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) per share, in cash, so that the total amount of four million seven hundred ninety-nine thousand six hundred eighty Pounds Sterling (GBP 4,799,680) has been put at the disposal of the Company, as was justified to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of share capital, Article five of the articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at ten million four hundred twenty thousand three hundred twenty Pounds Sterling (GBP 10,420,320) represented by five hundred twenty-one thousand sixteen (521,016) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20) per share.

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at fifteen million British Pounds (GBP 15,000,000) consisting of seven hundred fifty thousand (750,000) shares having a par value of twenty British Pounds (GBP 20) per share. During the period of five years, from the date of the publication of the authorisation granted to the board to issue such shares, the directors be and are hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorized capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

Estimated costs

For the tax registration purposes, the capital increase is estimated at EUR 5,085,260.96 (exchange rate (median price) on December 18th, 2008: GBP 1.- = EUR 1.0595).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately twenty-eight thousand seven hundred euro (EUR 28,700).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the appearing person this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

After reading and interpretation to the representative of the appearing person, said appearing person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Le Conseil d'Administration de la société Navcon S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 135.811, représenté par Melle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration accordant un pouvoir de substitution du 17 décembre 2008.

Un extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, après avoir été paraphé «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant dans ladite qualité, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1) Navcon S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 135.811, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 2 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 février 2008, sous le numéro 500. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 6 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 septembre 2008, sous le numéro 2262.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à cinq millions six cent vingt mille six cent quarante Livres Sterling (GBP 5.620.640) représenté par deux cent quatre-vingt-un mille trente-deux (281.032) actions, chacune avec une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à quinze millions de Livres Sterling (GBP 15.000.000) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions, chaque action ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20).

4) En sa réunion du 17 décembre 2008, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social jusqu'à dix millions quatre cent vingt mille trois cent vingt Livres Sterling (GBP 10.420.320), par l'émission de deux cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (239.984) actions, chacune ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20).

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.

Ces actions ont été entièrement libérées, en numéraire, à leur valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) par action, de telle sorte que le montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 4.799.680) est à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Société a un capital social de dix millions quatre cent vingt mille trois cent vingt Livres Sterling (GBP 10.420.320), représenté par cinq cent vingt et un mille et seize (521.016) actions ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20) chacune.

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à quinze millions de Livres Sterling (GBP 15.000.000) représenté par sept cent cinquante mille (750.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20). Durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'autorisation conférée au conseil d'administration d'émettre ces actions, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options sur des actions aux personnes et selon les conditions qu'ils jugent appropriées (et en particulier à procéder à ces émissions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à EUR 5.085.260,96 (taux de change (median price) du 18 décembre 2008: GBP 1,- = EUR 1,0595).

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison du présent acte, s'élèvent à environ vingt-huit mille sept cents euros (EUR 28.700).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci, a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008, LAC/2008/52786. - Reçu vingt-cinq mille deux cent trente-sept euros cinquante-six cents (EUR 0,50% = 25.237,56).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009008455/5770/130.

(090006941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Palladium International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.762.

In the year two thousand eight, on the twenty-three day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Palladium International SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8 av. Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company was incorporated on October 22, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published on December 4, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2895. No amendment has been made since.

There appeared Geplant International N.V., a limited liability company, organized and existing under the laws of the Netherlands Antilles, having its statutory seat in Curaçao, Netherlands Antilles and its principal place of business at Schottegatweg Oost 44, Willemstad, Curaçao, Netherlands Antilles, registered with the Curaçao Chamber of Commerce & Industry with registration number 44615 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sophie Arvieux, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Curaçao on December 18th, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty euro (EUR 250.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by hundred (100) shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, to twelve thousand seven hundred fifty euro (EUR 12,750.-) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the sole manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred fifty euro (EUR 250.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by hundred (100) shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, to twelve thousand seven hundred fifty euro (EUR 12,750.-) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the two (2) new shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of 15 shares, having a par value of five thousand Dutch guilders (NLG 5,000.-) each, or (rounded off in accor-

dance with section 2:178c subsection 1 of the Dutch civil code) two thousand two hundred sixty-eight euro and ninety eurocent (EUR 2,268.90) (the Shares) of Geplant N.V., a public company (naamloze vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered offices in Rotterdam, the Netherlands, and its principal place of business at (2585 JV) 's Gravenhage, the Netherlands, Duiweg 25 and registered with the trade register of the Chamber of Commerce under registration number 27154867 (DutchCo), such Shares representing fifteen percent (15%) of the share capital of DutchCo, having an aggregate accounting value in an amount of forty-three million seven hundred fifty-two thousand nine hundred and nine euro (EUR 43,752,909.-).

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of forty-three million seven hundred fifty-two thousand nine hundred and nine euro (EUR 43,752,909.-) shall be allocated as follows:

(i) an amount of two hundred fifty euro (EUR 250.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of forty-three million seven hundred fifty-two thousand six hundred fifty-nine euro (EUR 43,752,659) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder that, as of the date of such certificate:

1. The Sole Shareholder is the sole holder of the Shares.
2. The Shares are fully paid-up and represents 15% (fifteen percent) of the share capital of DutchCo.
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.
4. None of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.
6. According to the laws of the Netherlands and the articles of association of DutchCo, the Shares are freely transferable.

7. All formalities required in the Netherlands in connection with the transfer of the Shares will be performed at the request of the Sole Shareholder at the latest on the date of the capital increase of the Company.

8. Based on general accepted accounting principles, the Shares are valued at at least forty three million seven hundred fifty two thousand nine hundred and nine euro (EUR 43,752,909) as per the attached interim balance sheet of DutchCo (the Balance Sheet) dated September 30, 2008, and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set twelve thousand seven hundred fifty euro (EUR 12,750.-), represented by one hundred and two (102) shares in registered form, having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes the sole manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Tax exemption

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring approximately 15 % (fifteen per cent) of the share capital of DutchCo, a company incorporated under the laws of the Netherlands, Member State of the European Union, and insofar the Company already holds 85% (eighty-five per cent) of the share capital of DutchCo prior to the contribution in kind hereunder, the Company, consequently holding 100% (one hundred per cent) of the share capital of DutchCo, refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Palladium International SARL, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 2-8 av. Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2008, publié le 4 décembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2895. Aucune modification des statuts n'a eu lieu depuis.

A comparu Geplant International N.V., une société anonyme régie par les lois des Antilles Néerlandaises, dont le siège social se situe à Curaçao, Antilles Néerlandaises, ayant son principal établissement à Schottegatweg Oost 44, Willemstad, Curaçao, Antilles Néerlandaises, inscrite à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Curaçao sous le matricule 44615 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sophie Arvieux, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Curaçao, le 18 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) à douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750.-) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros chacune (EUR 125.-) chacune.

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés au gérant unique de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société montant de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) à douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750.-) par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros chacune (EUR 125.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature se composant de 15 actions ayant une valeur nominale de cinq mille florins néerlandais (NLG 5.000.-) chacune, ou (arrondi en vertu de la section 2:178c sous section 1 du Code Civil Néerlandais) deux mille deux-cent soixante huit euros et nonante centimes (EUR 2.268,90) chacune (les Actions), qu'elle détient dans le capital de Geplant N.V., une société anonyme de droit néerlandais, dont le siège social est sis à Rotterdam, Pays-Bas et ayant son adresse à Duinweg 25, 2585JV 's-Gravenhage, Pays-Bas, inscrite auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 27154867

(DutchCo), ces Actions ayant une valeur comptable totale de quarante-trois million sept cent cinquante deux mille neuf cent neuf euros (EUR 43.752.909.-), et représentent quinze pour cent (15%) du capital de DutchCo.

L'apport en nature des Actions à la Société, d'un montant total de quarante-trois millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent neuf euros (EUR 43.752.909) sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) sera affecté au compte du capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quarante-trois millions sept cent cinquante-deux mille six cent cinquante-neuf euros (EUR 43.752.659.-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré à la date d'aujourd'hui par l'Associé, en date de ce jour que:

1. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions.
2. Les Actions sont entièrement libérées et représentent 15% (quinze pour cent) du capital social de DutchCo.
3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer.
4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit ou d'aucune autre sûreté ou charge, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit ou aucune autre sûreté ou charge sur aucune des Actions et aucune des Actions n'est sujette à une telle opération.
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.
6. Les Actions sont librement cessibles en vertu des lois des Pays-Bas et des statuts de DutchCo.
7. Toutes les formalités requises aux Pays-Bas avant l'apport en nature des Actions à la Société seront effectuées à la demande de l'Associé Unique et, au plus tard, au jour de l'augmentation de capital de la Société.
8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actions est évaluée au moins à quarante-trois million sept cent cinquante deux mille neuf cent neuf euros (EUR 43.752.909) selon le bilan daté au 30 septembre 2008 (le Bilan) et depuis que cette valorisation a été établie, aucun changement matériel n'a eu lieu qui pourrait avoir déprécié la valeur de cet apport fait à la Société.

Ledit certificat ainsi qu'une copie du Bilan, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750.-), représenté par cent deux (102) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés au gérant unique de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Exemption fiscale

Puisqu'il résulte de la contribution en nature que la Société acquiert 15% du capital social de DutchCo, une société constituée selon le droit des Pays Bas, pays membre de l'Union Européenne, et que préalablement à cette contribution en nature, la Société était déjà propriétaire de 85% du capital social de DutchCo, la Société détient par conséquent 100% du capital social de DutchCo et se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant l'exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euro (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. LAC/2008/52916. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009008456/5770/218.

(090006924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Abilia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.603.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

SWAINE OVERSEAS S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social East 53rd Street, 2nd Floor, Swiss Building, Marbella, Panama, ici représentée par Madame Nathalie MAGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 17 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme "ABILIA S.A.", ayant son social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Remich en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2387 du 21 décembre 2006, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 121.603.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que la société SWAINE OVERSEAS S.A., représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, sa mandataire déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés et conservés pendant cinq années auprès de la société UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Qu'il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la société comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Mager et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 décembre 2008. LAC/2008/52889. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009008462/5770/48.

(090006634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Compagnie Européenne de Frêt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 101.545.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

IPE EXPANSION FUND LP., ayant son siège social à St Helier, 22, Grenville Street, JE4 8PX, Jersey (Channel Islands), ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle comparante par son mandataire, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "COMPAGNIE EUROPEENNE DE FRET S.A.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg B 101 545, a été constituée en date du 24 juin 2004 par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 939 du 21 septembre 2004. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois le 03 août 2007 par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 844 du 04 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme "COMPAGNIE EUROPEENNE DE FRET S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 47.900,- (quarante sept mille neuf cents euros), représenté d'une part par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et d'autre part par 159 (cent cinquante neuf) actions à bon de souscription d'actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).

III.- Que la comparante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société "COMPAGNIE EUROPEENNE DE FRET S.A."

IV.- Que la société comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "COMPAGNIE EUROPEENNE DE FRET S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Qu'il est attesté que tout l'actif et le passif de la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE FRET S.A est dévolu à la société comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VI.- Que la liquidation de la société "COMPAGNIE EUROPEENNE DE FRET S.A." est à considérer comme définitivement close.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.300.- Euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46892. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009008465/211/51.

(090006494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Föry Transports Internationaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blockhausen.

R.C.S. Luxembourg B 47.149.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend und acht, den fünften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Henri DELTGEN, Direktor, wohnhaft in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter von FÖRY TRANSPORT A.G., mit Sitz in CH-6414 Oberath (Schweiz), 39, Tramweg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte ersucht den unterzeichneten Notar nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FÖRY TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.à R.L., mit Sitz in L-1243 Luxembourg, 25, Rue Félix de Blochhausen, eingetragen im R.C.S. Luxembourg B Nr. 47.149, gegründet durch Urkunde vom 22. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nr 274, Zeite 13.134, von 1994.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FÖRY TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.à R.L. EUR 12.500,- (zwölf tausend fünf hundert Euros) eingeteilt in 100 (hundert) voll eingezahlte Anteile von je EUR 125,- (hundert fünf und zwanzig Euros) beträgt.

3. Dass der Vollmachtgeber Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist.

4. Dass der Vollmachtgeber, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter, ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft aufzulösen, mit Wirkung am 31. Dezember 2007.

5. Dass der Vollmachtgeber in seiner Eigenschaft als Liquidator, ausserdem erklärt, dass:

* alle Aktiva veräussert wurden (er alle Aktiva übernommen hat),

* dass alle Passiva (gegenüber Dritten) beglichen sind,

* dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass der Vollmachtgeber persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet.

6. Dass der Vollmachtgeber dem Geschäftsführer Entlastung erteilt.

7. Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

10. Dass der Vollmachtnehmer die Anteile der Gesellschaft annullieren kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. DELTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36719. Reçu douze euros (€ 12,-)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 SEP. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009008473/211/45.

(090006900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

—
Seal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 98.019.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Maître Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SAGAMORE GROUP Inc, une société avec siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elisabeth Avenue and Shirley Street, P.O. Box N-8188, Nassau, Bahamas.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 novembre 2008, laquelle après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme "SEAL INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg B nr. 98.019, ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 127 du 30 janvier 2004.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 31.000.- (trente-et-un mille Euros) représenté par 100 (cent) actions de EUR 310 (trois cent dix Euros) chacune, intégralement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme "SEAL INVESTMENTS S.A."

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme "SEAL INVESTMENTS S.A.", déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. PETRICIC-WELSCHEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45963. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009008464/211/48.

(090006503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

WCC Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.125.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the fourth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

WCC Europe S.à r.l, a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 114.577, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of WCC Berlin I S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 136.125 (the "Company")

Here represented by Mr Régis Galiotto, jurist with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with these minutes (the "Proxyholder").

The Proxyholder declared and requested the undersigned notary to enact:

I.- that the Company has been incorporated by a deed of Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 19 December 2007, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 604 of March 11, 2008.

II.- that the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euros) each, fully paid up.

III - that the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company.

IV.- that the Sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- that the Sole Shareholder declares to take over and assume all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- that the shareholder's register of the dissolved Company be cancelled as a result of the dissolution of the Company.

VII.- that the Sole Shareholder fully discharges the managers for their mandate up to this date; and

VIII.- that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quatre décembre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"WCC Europe S.à r.l." une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.577, associé unique ("Associé Unique") de "WCC Berlin I S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136.125 (la "Société")

Ici représenté par Mr Régis Galiotto, juriste demeurant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée par l'Associé Unique, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui (le "Mandataire").

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Delvaux, notaire résident du Luxembourg, en date du 19 Décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 604 du 11 mars 2008.

II.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

III.- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- que l'Associé Unique déclare qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VII.- que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la Société dissoute.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2008. Relation : LAC/2008/49919. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009008466/211/79.

(090007202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Finom S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 81.446.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'établissement FINKEY ANSTALT, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein),
ici représentée par Monsieur Carlo MEIS, employé privé, demeurant à L-6931 Mensdorf 7, a Gaessen,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2008.

La procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme holding FINOM S.A., ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 81.446, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 955 du 3 novembre 2001.

2.- Que le capital social de la société anonyme holding FINOM S.A. s'élève actuellement à EUR 50.000.- (cinquante mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 500.- (cinq cents euros) chacune, entièrement libérées.

3.- Qu'elle est devenue propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding FINOM S.A..

4.- Que par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société anonyme holding FINOM S.A. avec effet immédiat.

5.- Qu'en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding FINOM S.A., elle déclare que tout le passif de la société anonyme holding FINOM S.A. est réglé.

6.- Que l'activité de la société a cessé; qu'en sa qualité d'actionnaire unique, elle est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société anonyme holding FINOM S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société anonyme holding FINOM S.A..

9.- Qu'elle procède à l'annulation des actions de la société anonyme holding FINOM S.A..

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carlo MEIS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52716. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 janvier 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009008469/222/48.

(090007191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

WCC Treptow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.984.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the fourth of December,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

WCC Germany S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 115.897, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of WCC Treptow S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 135.984 (the "Company")

Here represented by Mr Régis Galiotto, jurist with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with these minutes (the "Proxyholder").

The Proxyholder declared and requested the undersigned notary to enact:

I.- that the Company has been incorporated by a deed of Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 19 December 2007, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 547 of March 5, 2008.

II.- that the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euros) each, fully paid up.

III - that the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company.

IV.- that the Sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- that the Sole Shareholder declares to take over and assume all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- that the shareholder's register of the dissolved Company be cancelled as a result of the dissolution of the Company.

VII.- that the Sole Shareholder fully discharges the managers for their mandate up to this date; and

VIII.- that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quatre décembre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"WCC Germany S.à r.l." une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115.897, associé unique ("Associé Unique") de "WCC Treptow S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135.984 (la "Société")

Ici représenté par Mr Régis Galiotto, juriste demeurant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée par l'Associé Unique, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui (le "Mandataire").

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Delvaux, notaire résident du Luxembourg, en date du 19 Décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 547 du 5 mars 2008.

II.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

III.- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- que l'Associé Unique déclare qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VII.- que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la Société dissoute.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49921. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009008467/211/79.

(090007204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

WCC Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.983.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the fourth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

WCC Germany S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 115.897, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of WCC Hellersdorf S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 135.983 (the "Company")

Here represented by Mr Régis Galiotto, jurist with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with these minutes (the "Proxyholder").

The Proxyholder declared and requested the undersigned notary to enact:

I.- that the Company has been incorporated by a deed of Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 19 December 2007, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 544 of March 4, 2008.

II.- that the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euros) each, fully paid up.

III - that the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company.

IV.- that the Sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- that the Sole Shareholder declares to take over and assume all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- that the shareholder's register of the dissolved Company be cancelled as a result of the dissolution of the Company.

VII.- that the Sole Shareholder fully discharges the managers for their mandate up to this date; and

VIII.- that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

"WCC Germany S.à r.l." une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115.897, associé unique ("Associé Unique") de "WCC Hellersdorf S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135.983 (la "Société")

Ici représenté par Mr Régis Galiotto, juriste demeurant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée par l'Associé Unique, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui (le "Mandataire").

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- que la Société a été constituée suivant un acte de Maître Delvaux, notaire résident du Luxembourg, en date du 19 Décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 544 du 4 mars 2008.

II.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées.

III.- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- que l'Associé Unique déclare qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la Société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VII.- que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la Société dissoute.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49920. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009008468/211/79.

(090007206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Leda Art Gallery, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 126.443.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Jawa Ricardo ANTUNES DINIZ LOPES, gérante commerciale, née à Lisbonne le 10 mai 1975, demeurant à Rua da Bela Vista 45, apartamento 1, ES-2750 Cascais, ici représentée par Madame Francine Moniot avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 22 décembre 2008.

Laquelle procuration restera annexé au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "LEDA ART GALLERY", ayant son social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 126.443, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Remich en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1102 du 8 juin 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Que la comparante Madame Jawa Ricardo ANTUNES DINIZ LOPES., prénommée, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "LEDA ART GALLERY" et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la société, pour l'exercice de son mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Moniot et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 décembre 2008. LAC/2008/52891. Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009008472/5770/46.

(090006650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Jech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.505.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société SHALIMAR LTD, ayant son siège social à 355, Barkly Wharf, Le Caudan Waterfront à Port Louis, Ile Maurice, ici représentée par Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 15 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme "JECH S.A.", ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg en date du 28 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1019 du 2 octobre 2003, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 95 505.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille actions (1.000), d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que la société SHALIMAR LTD, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, sa mandataire déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la société comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Girardeaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 décembre 2008 LAC/2008/52763 Reçu douze euros Eur 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009008543/5770/47.

(090006581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

E.S. Technology International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.995.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le onze décembre,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

la société RODEO DRIVE LLC, une limited liability company avec siège social à 38, Wigmore Street, Londres W1H 0BX,

ici représentée par Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, demeurant à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé du 9 décembre 2008.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire de constituer par le présent acte une société anonyme et d'établir ses statuts comme suit:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme (la "Société") qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") de même que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la Société est E.S. Technology International S.A.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre place au Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des statuts.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- €) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société pourra être administrée par un seul administrateur à sa seule discrétion, et ce, tant qu'elle aura un seul actionnaire.

Dans l'hypothèse où la Société a plusieurs actionnaires, elle sera administrée par trois administrateurs au moins nommés par l'assemblée générale. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, ils constitueront un conseil d'administration.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique, un autre membre du conseil d'administration comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du conseil d'administration qui participe à une réunion du conseil d'administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil d'administration présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du conseil d'administration qui participent à une réunion du conseil d'administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne, soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. L'administrateur unique ou, selon le cas, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Ils peuvent aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations le quatrième lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie conformément à la section IV paragraphe 5 de la Loi.

Toutes décisions prises par le seul actionnaire devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux. Elles devront être conservées dans un registre spécial.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts ayant ainsi été adoptés, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci avant, déclare souscrire l'intégralité des mille (1.000) actions et les libérer entièrement moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- €) se trouve dès maintenant la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.900,- €.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire pré-mentionné, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2) La Société sera administrée par trois (3) administrateurs.

3) Ont été nommés comme administrateurs de la Société:

1.- Madame Andréa THIELENHAUS, employée privée, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

2.- Monsieur Raymond GATTO, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 1^{er} mars 1950, demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare,

3.- Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né à Lezzeno (Italie), le 16 août 1943, demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg.

4) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été nommée comme commissaire aux comptes:

Madame Claudine VAN HAL, employée privée, née à Gand (Belgique), le 11 juin 1949, demeurant à L-5431 Lenningen, 23, rue de l'Ecole.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ragazzoni, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51103. Reçu à 0,50 %: cinq cents euros (€ 500,-).

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009008481/212/170.

(090006717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Alpha Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.020.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "ALPHA FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg, Section B numéro 122.614;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "ALPHA FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 13.020, a été constituée suivant acte reçu le 6 juin 1975, publié au Mémorial C numéro 165 du 6 septembre 1975.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "ALPHA FINANCE S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 601.400,- (six cent un mille quatre cents Euros) représentés par 4.850 (quatre mille huit cent cinquante) actions de EUR 124,-(cent vingt-quatre Euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "ALPHA FINANCE S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49253. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009008546/211/46.

(090006520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

—
CBP Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 129.395.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2008

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2007, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009:

M. Marc FLAMMANG, président

M. Stéphane CHRETIEN, administrateur

M. Daniel KUFFER, administrateur

M. Paolo VINCIARELLI, administrateur

Dr. Yves WAGNER, administrateur

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg le 13 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009008165/1122/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Fiscaltop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.110.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue à Weiswampach le 15 septembre 2008

Résolutions

Nominations:

Administrateur délégué:

Monsieur Marc HOUTAIN, comptable, Demeurant à B-4990 Lierneux, Verleumont 10/2

Administrateur:

GUILLICK Joëlle

Demeurant à B-4300 Waremme, rue de la limite, 5

Commissaire aux comptes:

DECORATIF SPRL

Verleumont, 10/1 - B4990 LIERNEUX

Démissions:

Administrateur:

Monsieur Francis LEONARD, comptable, Demeurant à B-4990 Lierneux, Jevigné 45

Commissaire aux comptes :

Bureau Comptable Pascal WAGNER SA

Beiler, le 30 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009008256/800604/28.

Enregistré à Diekirch, le 13 janvier 2009, réf. DSO-DA00243. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090005952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Porta Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 63.060.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTA INVEST HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008095/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01944. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Die Kranspezialisten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.
R.C.S. Luxembourg B 72.000.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Die Kranspezialisten S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008098/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01947. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Perseus Immobilien Gesellschaft 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 127.221.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 2. Dezember 2008

Geschäftsführer

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Herrn Philipp BRASCHEL beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, UK Peterborough Court, 133 Fleet Street, (England) als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, Herrn Gerard MEIJSEN, geboren am 29. August 1966 in Monnickendam (Niederlanden), beruflich wohnhaft in 1161, Strawinskylaan NL-1077 XX Amsterdam (Niederlanden), mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Wirtschaftsprüfer:

- Die Generalversammlung hat beschlossen, die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B65477 zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung zu ernennen bis zu der jährlichen Generalversammlung welche über die Konten des Geschäftsjahres 2014 befindet.

Luxemburg, den 2. Dezember 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009008100/1218/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Anciens Etablissements Holcher et Conzemius, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4843 Rodange, 55, rue Fontaine d'Olière.
R.C.S. Luxembourg B 88.982.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Anciens Etablissements Holcher et Conzemius

Signature

Référence de publication: 2009008101/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01950. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

McArthurGlen Michelbau Neumunster Siteco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.284.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 18 décembre 2008

1. Monsieur Stefano STROPPIANA a démissionné de sa fonction de gérant.

2. Monsieur Luigi BATUELLO, administrateur de sociétés, né à Cervinara, Italie, le 1^{er} décembre 1965, et demeurant à 22, G Di Vittorio Street à Tavaco'Sicomario, I-83012 Province de Pavia, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Hamburg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A..

Signatures

Référence de publication: 2009008222/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Harc-Pro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8322 Olm, 21, rue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.783.

—
Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Harc-Pro S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009008103/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01952. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

PA Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.967.935,00.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 131.840.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

- Parc d'Activités 1 Luxembourg S.à.r.l.,

dont l'adresse est désormais la suivante 3-7, rue Goell, L-5326 Contern

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 décembre 2008.
PA Holdings Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009008104/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Financière Ulisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 77.290.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire 29/08/2008.

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL., décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/02/2008.

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg, d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Salvatore Desiderio / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009008192/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

L'Arcobaleno, Société Anonyme.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 128.240.

—
Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'ARCOBALENO S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009008105/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01956. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Zulu I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2663 Senningerberg, 60, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 131.301.

—
Niederlegung meiner Tätigkeit als Geschäftsführerin

Hiermit lege ich mein Amt als Geschäftsführerin der ZULU I Sàrl zum 31.12.2008 nieder.

Signature.

Référence de publication: 2009008106/9821/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04008. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Cave Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.241.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 novembre 2008, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- M. Marian Walecki, demeurant à B-1950 Kraaninem, 4, Clos Henri Vaes, démissionne de son poste d'administrateur-délégué
- Il est remplacé par M. Edward Walecki, administrateur-délégué, demeurant à B-1950 Kraaninem, 4, Clos Henri Vaes
- FGA Luxembourg S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon démissionne de son poste de commissaire aux comptes

- Elle est remplacée par Fiduciaire B+C S.à r.l. avec siège à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013, les personnes suivantes sont donc mandataires de la société:

Conseil d'administration

- M. Marian Walecki, administrateur, demeurant à B-1950 Kraaninem, 4, Clos Henri Vaes
- M. Edward Walecki, administrateur-délégué, demeurant à B-1950 Kraaninem, 4, Clos Henri Vaes
- M. Vézio Di Passio, administrateur, demeurant à B-3550 Zolder, 15, Broederspad

Commissaire aux comptes

- Fiduciaire B+C S.à r.l., L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Fiduciaire B+C s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009009062/7759/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Thosan, Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.940.

—
Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOSAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008107/1113/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01965. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Salpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 142.871.

—
EXTRAIT

L'administrateur de catégorie A, Madame Sara PASQUALI, a déménagé du 17, Via S. Balestra, CH-6900 Lugano au 6, Via Loreto CH-6900 Lugano.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009008113/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Aquaris Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 136.929.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2008

- La démission de FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

- Les démissions de Madame Antonella GRAZIANO, Madame Chantal MATHU et Madame Natalia VENTURINI sont acceptées.

- Mademoiselle Francesca DOCCHIO, résidant professionnellement au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2014.

- Monsieur Davide MURARI, résidant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Fabrizio PENSO, résidant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur Mirko LA ROCCA, résidant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2014.

- Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

AQUARIS INVESTMENTS S.A.

Davide MURARI / Fabrizio PENSO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009009152/1494/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Symmetry Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.864.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 4 décembre 2008

Les Associés de Symmetry Arena S.à.r.l. (la "Société") ont décidé comme suit:

- de révoquer James Elton, ayant son adresse professionnelle au 100 Piccadilly, W1J 7NH Londres, Grande Bretagne de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet immédiat;

- de révoquer Candace Valiunas, ayant son adresse professionnelle au 100 Piccadilly, W1J 7NH Londres, Grande Bretagne de sa fonction de gérante de la Société et ce avec effet immédiat;

- de révoquer Cândida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérante de la Société et ce avec effet au 4 novembre 2008;

- de nommer Mark Tagliaferri, ayant son adresse professionnelle au 100 Piccadilly, W1J 7NH Londres, Grande Bretagne en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Severine Canova.

Référence de publication: 2009008117/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Mc Kechnie Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.675.

En date 7 novembre 2007, l'associé unique de la Société a change son nom comme suit:

- Eachairn Aeroscope (UK) Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

MC KECHNIE INVESTMENTS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009008116/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Mirror Tre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.700.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eighteen day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglisten, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an Extraordinary General Meeting of MIRROR TRE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 101700,

having a corporate capital of sixty-seven thousand five hundred Euro (67,500.- EUR) divided into two thousand seven hundred (2,700) corporate units of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The extraordinary general meeting was presided by Mr Carmine REHO, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Michael MBAYI, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Sufian BATAINEH professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. - According to the attendance list, the members representing all the share capital have been convoked by convening notices dated 10 December 2008.

That it results from the attendance list that all the units from a total of 2,700 units are represented, being 100 %.

The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II- The agenda of the meeting was the following:

1) Approval of the Liquidator's Report, the Liquidation Accounts and the Auditor's Report (together referred to as the "Liquidation Documents") and granting full discharge to the Liquidators and to the Commissaire à la liquidation for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company;

2) Acknowledgement of the fact that the Company will not be in position to distribute any assets to its shareholders as reflected in the Liquidation Accounts and that each shareholder waives its right to call for the repayment of the shareholders loans;

3) Approval of the storage of the books of the Company for a period of five years at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich; and

4) Approval of the liquidation of the Company with effect as at today.

The meeting having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVED to approve the Liquidation Documents and to grant full discharge to the Liquidator and to the commissaire à la liquidation for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company. Such Liquidation Documents being attached relative hereto as Annex I. Annexes I after having been signed "ne varietur" by the proxy holders, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

Second resolution

The General Meeting RESOLVED to acknowledge the fact that the Company will not be in position to distribute any assets to them as reflected in the Liquidation Accounts and that each shareholder waives its right to call for the repayment of the shareholders loans.

Third resolution

The General Meeting RESOLVED to approve the storage of the books of the Company for a period of five years in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Fourth resolution

The General Meeting RESOLVED to approve the liquidation of the Company with effect as at today.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at EUR nine hundred fifty.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de MIRROR TRE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 101700,

ayant un capital social de soixante-sept mille cinq cents euros (67.500.-EUR) divisé en deux mille sept cents (2.700) parts sociales, les parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par M. Carmine REHO, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le Président a nommé comme secrétaire M. Michael MBAYI, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Sufian BATAINEH, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur ont dressé la liste de présence, qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, les membres du conseil et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Le président déclara et requit du notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'ensemble du capital social de la Société ont été convoqués par des avis de convocation du 10 décembre 2008.

Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales d'un total de 2.700 parts sociales sont représentées, représentant 100 %.

Ainsi l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1) Approbation du Rapport du Liquidateur, des Comptes de Liquidation et du Rapport du Commissaire à la liquidation et décharge accordée au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la liquidation de la Société;

2) Constatation sur le fait que la Société ne sera pas en mesure de distribuer des actifs à ses associés comme reflété dans les Comptes de Liquidation et que chaque associé renonce à ses droits de demander le remboursement des prêts d'associés;

3) Approbation de la conservation des livres de la Société pour une période de 5 années à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

4) Approbation de la Liquidation de la Société avec effet à ce jour.

L'assemblée ayant approuvée les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et, par un vote séparé et unanime, les résolutions spéciales et ordinaires suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'approuver le Rapport du Liquidateur, Les Comptes de Liquidation et le Rapport du Commissaire à la liquidation et d'accorder pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandats en rapport avec la Liquidation de la Société. Ces documents de liquidations sont annexés au présent acte en tant qu'annexe I. L'annexe I, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée, les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise avec eux à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de constater le fait que la Société ne sera pas en mesure de distribuer des actifs comme reflété dans les Comptes de Liquidation et que chaque associé renonce à ses droits de demander le remboursement des prêts d'associés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'approuver la conservation des livres de la Société pour une période de 5 années à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'approuver la liquidation de la Société avec effet à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Évaluation des frais

Le montant total des frais, coûts, honoraires et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à EUR neuf cent cinquante.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, représentée tel que susmentionné, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version française et en cas de contradictions entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, à la date mentionnée en tête du présent document.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: REHO; MBAYI; BATAINEH; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008 Relation GRE/2008/5248 Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008540/231/132.

(090006567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

FNP Invest sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 60.772.

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "FNP INVEST sa", établie et ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies, inscrite au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60772 (la "Société"), issue de la scission de l'ancienne société anonyme "CLEMENT S.A." documentée par acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 697 du 11 décembre 1997,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 6 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 du 17 février 2000,

- en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 636 du 30 juin 2005, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "FNP INVEST sa" et une refonte complète des statuts,

- en date du 15 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 861 du 23 août 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Norbert FRIOB, industriel, demeurant à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe BROUET, ingénieur commercial, demeurant à Heffingen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arthur NILLES, industriel, demeurant à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de 270.494,- EUR pour le porter de son montant actuel de 4.670.000,- EUR à 4.940.494,- EUR par l'émission de 10.912 actions sans désignation de valeur nominale, émises avec une prime d'émission totale de 1.009.506,- EUR.

2. Émission de 10.912 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de la décision de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

4. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par la société "Groupe FNP S.A.", établie et ayant son siège social à L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare, et acceptation de la libération de l'augmentation de capital moyennant apport en nature de 5.120 actions soit 81,01% du capital de la société anonyme "ZAC sa", établie et ayant siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128524.

5. Modification de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'assemblée déclare se référer.

C) Que les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

D) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste en date des 04 novembre 2008 et le 1^{er} décembre 2008, conformément au dernier alinéa de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'il appert de la présentation des justificatifs des convocations à l'assemblée.

E) Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 188.387 actions actuellement en circulation, représentatives du capital social, 185.544 actions, soit plus de la moitié du capital, sont présentes ou représentées à la présente assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire:

L'assemblée constate que le capital social actuel de 4.670.000,-EUR est représentée par 188.387 actions et non par 46.700 comme indiqué dans le prédit acte du 22 décembre 2003.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (270.494,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions six cent soixante-dix mille euros (4.670.000,- EUR) à quatre millions neuf cent quarante mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (4.940.494,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre dix mille neuf cent douze (10.912) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

Les 10.912 actions nouvelles sont émises avec une prime d'émission totale de un million neuf mille cinq cent et six euros (1.009.506,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenus Messieurs Arthur NILLES et Norbert FRIOB, préqualifiés, ainsi que Monsieur Gilbert POECKES, ingénieur, demeurant à Rumelange et Madame Marie Josée HANSEN POECKES, employée privée, demeurant à Rumelange, les deux derniers étant ici représentés par Monsieur Philippe BROUET, préqualifié, en vertu d'une des prédites procurations, tous agissant en leur qualités d'administrateurs de la société "Groupe FNP S.A.", prédésignée, (la "Souscriptrice").

Les comparants ont déclaré souscrire au nom et pour le compte de la Souscriptrice aux dix mille neuf cent douze (10.912) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et de libérer intégralement ces actions, avec une prime d'émission totale de un million neuf mille cinq cent et six euros (1.009.506,- EUR), moyennant apport en nature de 5.120 actions nominatives soit 81,01% du capital de la société anonyme "ZAC sa", établie et ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128524.

Ledit apport, évalué à un million deux cent quatre-vingt mille euros (1.280.000,- EUR), faisant deux cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (270.494,- EUR) pour l'augmentation de capital et un million neuf mille cinq cent et six euros (1.009.506,- EUR) pour la prime d'émission totale, est sujet à un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Ledit rapport est établi par "RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, dûment représentée par son gérant Monsieur Pierre LEROY, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, et dont le rapport conclut comme suit:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur des 5.120 actions détenues dans ZAC S.A. par Groupe FNP S.A. (soit EUR 1.280.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de FNP Invest S.A. émises en contrepartie, soit 10.912 d'une valeur arrondie de EUR 117,31 chacune."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre dix mille neuf cent douze (10.912) actions nouvelles à "Groupe FNP S.A.", mentionnée ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** La capital social est fixé à quatre millions neuf cent quarante mille quatre cent quatorze euros (4.940.494,- EUR), divisé en cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (199.299) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives,"

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en 81,01% (c.à.d. plus que 65%) du capital émis d'une société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à la directive européenne du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985, qui prévoit une exonération du droit d'apport; dès lors, le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FRIOB - BROUET - NILLES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2008. Relation GRE/2008/5144. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 13 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008531/231/124.

(090007123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Luxdynamic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.333.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11.11.2008

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide

De ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg

D'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé 31.12.2008 comme suit:

I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg.

Pour extrait conforme

LUXDYNAMIC S.A.

Salvatore Desiderio / Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2009008202/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.131.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.231.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 17 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 17 décembre 2008 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2009 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 23 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2009008123/7902/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.
